

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 3 (1928)

Heft: 4

Artikel: Besuch von Festungen durch Unteroffiziersvereine = Visite des fortifications par les sociétés de sous-officiers

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Besuch von Festungen durch Unteroffiziersvereine.

Unsere Festungen, namentlich diejenigen des St. Gotthard, haben von jeher, ganz besonders aber nach dem Weltkrieg, eine gewaltige Anziehungskraft ausgeübt auf alle, die sich um das Wehrwesen unseres Landes interessierten. So sind Besuche von Festungswerken auch durch Unteroffiziersvereine in den letzten Jahren vielfach ausgeführt und namentlich auch des öftern mit Marschwettübungen verbunden worden. Voll Stolz kehrten die Besucher zu ihrer täglichen Arbeit zurück, weil sie einen Blick hatten tun dürfen in ein sorgsam vor unberufenen Augen abgeschlossenes Werk, auf das unsere Landesverteidigung grosse Hoffnungen setzt. Ein ganz besonderes Interesse brachten auch ältere, gut schweizerisch gesinnte Soldaten den Festungen entgegen, über deren Ausbau während des Aktivdienstes sie schon einiges vernommen und über die sie ihre Kameraden der Festungstruppen oft hatten erzählen hören.

So übten Gotthardbesuche im Programm von Unteroffiziersvereinen grosse Anziehungskraft aus; der Zutritt von Gefreiten und Soldaten war immer ausserordentlich gross. Umso schmerzlicher aber war die Erfahrung, dass alle Teilnehmer, die nicht Offiziers- oder Unteroffiziersgrad hatten, an den Festungstoren zurückgewiesen wurden. Legitimationen durch Dienstbüchlein oder andere Schriftstücke nützten nichts; voll Missbehagen mussten Gefreiten und Soldaten die Rückkehr der übrigen aus dem «Bauche des Berges» erwarten, um sich von ihnen das eine oder andere schildern zu lassen und damit ihr Interesse zu befriedigen. Die Erbitterung hierüber war namentlich bei jenen gross, die während der Grenzbesetzungszeit Hunderte von Tagen dem Schutze des Landes hatten opfern müssen. Sie konnten nicht begreifen, dass dieser kleine Gegendienst, der dem Lande wohl keinen Schaden zugefügt hätte, ihnen verweigert wurde.

Auf Grund verschiedener Klagen von seiten unserer Sektionen entschloss sich daher der Zentralvorstand, beim Eidg. Militärdepartement vorstellig zu werden, um dort den Grund der Verweigerung des Zutrittes für Gefreite und Soldaten zu den Festungen zu erfahren und womöglich eine Aenderung zu erreichen. Der Zentralvorstand schrieb in seinem Gesuch: «Wir sind der Auffassung, dass die Nichtzulassung von Gefreiten und Soldaten zur Besichtigung der Gotthardfestungen aufgehoben werden sollte, sofern der unzweideutige Beweis über die Persönlichkeit anhand des Dienstbüchleins und allfällig weiterer Mittel erbracht wird. Wer sich an unseren Marschwettübungen in Uniform beteiligt und die damit verbundenen Strapazen freiwillig auf sich nimmt, der beweist damit zum mindesten, dass er sich nicht schämt, sich im Wehrkleide zu zeigen. Es sind auch sicher nicht die schlechtesten Schweizerbürger, die sich für den Ausbau der Festungen interessieren, wohl aber ist uns gegenüber schon oft betont und bewiesen worden, dass durch diese Verweigerung des Festungszutrittes gerade unter den gut vaterländisch gesinnten Bevölkerungsschichten viel böses Blut geschaffen worden ist, was im Interesse der Armee vermieden werden sollte. Wir betrachten es auch als ungerecht, einfachen Soldaten mit vielen hundert Dienstagen und grossen, für das Vaterland gebrachten Opfern, den Eintritt zu verweigern, der jedem jungen Korporal mit kaum hundert Dienstagen gestattet sein soll.»

Das Eidg. Militärdepartement hat hierauf, in Verbindung mit der Abteilung für Artillerie, der das

Festungswesen unterstellt ist, die Angelegenheit eingehend untersucht und ist hiebei zu folgenden Entschlüssen gekommen: «Wir sind der Auffassung, dass ein allzu übertriebener Besuch unserer Festungen nicht erwünscht ist, weil er schädigend auf einen geordneten Dienstbetrieb in den Fortverwaltungen einwirken müsste. Die uns vorliegenden Zahlen beweisen, dass namentlich der Besuch der St. Gotthardbefestigungen in den letzten Jahren ein ganz ausserordentlich hoher war, die Beamten und Fortwächter in sehr starkem Masse beansprucht und den eigentlichen Dienstobliegenheiten für kürzere oder längere Zeit entzogen hat. Es ist ferner zu berücksichtigen, dass namentlich zur Sommerszeit an Samstagen und Sonntagen eine sehr grosse Besucherzahl Unterkunft im Festungsgebiet anbegehrt, wodurch das Festungspersonal in der dienstfreien Zeit zu Dienstleistungen kommandiert wird, die nachher auf dem Kompensationswege aufgewogen werden müssen. Das führt zu empfindlichen Störungen des Dienstes überhaupt, besonders auch deshalb, weil das Festungspersonal durch Abbau auf die absolut notwendige Zahl herabgesetzt worden ist. Diese Gründe müssten uns eigentlich veranlassen, einer Erweiterung des Besucherkreises nicht zuzustimmen. Trotzdem sind wir bereit, in Unterstützung der Bestrebungen Ihres Verbandes vorläufig probeweise für ein Jahr zu gestatten, dass wenn Unteroffiziersvereine die Festungen besuchen, auch ihre Mitglieder, die nur Soldaten oder Gefreite sind, an dem Besuche teilnehmen können. Dieser Versuch soll dazu dienen, die nötigen Erfahrungen zu sammeln, um eventuell später zu einem endgültigen Entscheid zu gelangen. Sollten sich immerhin schon im Verlaufe des nächsten Jahres Unzukömmlichkeiten ergeben, so müssten wir auf den vorliegenden Entscheid zurückkommen. In diesem Sinne erklären wir uns mit der Zulassung von Gefreiten und Soldaten einverstanden. Eidg. Militärdepartement: Scheurer.»

Der Zentralvorstand verbindet mit der Bekanntgabe dieses Entscheides die Erwartung, dass unsere Unteroffizierssektionen vom Entgegenkommen des Eidg. Militärdepartements in vernünftiger Weise Gebrauch machen, um damit seine Absichten nicht zu durchkreuzen. M.

Visite des fortifications par les sociétés de sous-officiers.

Nos fortifications, notamment celles du S. Gotthard, ont toujours été, et cela principalement depuis la guerre mondiale, un but d'attraction irrésistible pour tous ceux qui s'intéressent à notre armée. C'est ainsi que dans le cours de ces dernières années nos ouvrages de fortifications furent l'objet de nombreuses visites combinées très souvent avec nos concours d'exercices de marche. Les visiteurs, repris après ces courses à leurs occupations journalières, se sentaient tout fier d'avoir pu lorgner d'un coup d'oeil ces travaux ordinairement cachés au commun des mortels et sur lesquels sont fondés tant d'espérance pour la défense de notre pays. De vieux soldats aussi, animés du plus pur esprit patriotique, manifestaient particulièrement un intérêt tout spécial à apprendre à connaître de visu la suite donnée à certains travaux entrevus lors de leur service actif et dont ils entendaient parler souvent de la bouche même de leurs camarades des forts.

Les visites au Gotthard se sont accentuées par leur force attractive dans l'élaboration des programmes de

courses de nos sociétés de sous-officiers, et la participation d'appointés et de soldats à ces sorties était toujours très grande. Mais, combien de désillusions n'ont-elles pas entraînées lorsque les participants non revêtus du grade d'officier ou de sous-officiers, voyaient se refermer devant eux les portes des forts. N'importe quelle carte de légitimation, livret de service ou autres pièces écrites, ne servaient de rien, et, appointés et soldats, plus que gênés, devaient attendre de voir leurs compagnons sortir « des antres de la terre » pour se faire expliquer ce qui devait si fort éveiller en eux leur intérêt à savoir. Chez ceux qui durant des certaines de jours avaient monté la garde à la frontière pour la sauvegarde du sol natal, le désappointement était d'autant plus grand, car ils ne pouvaient comprendre qu'une si petite faveur en retour, laquelle ne saurait faire grand tort au pays, leur puisse être refusée.

Se basant sur différentes plaintes lui étant parvenues de la part de nos sections, le Comité central s'est décidé à adresser une pétition au Département militaire suisse pour connaître les motifs de refus opposés à l'entrée des appointés et des soldats dans l'enceinte des fortifications et pour demander que cette mesure soit si possible rapportée. Dans sa requête, le Comité central s'est exprimé comme suit: « Nous sommes d'avis que le refus de laisser pénétrer dans les forts les appointés et les soldats pour la visite de ces ouvrages ne devrait pas subsister lorsque la preuve de la personnalité est faite sans équivoque au moyen du livret de service ou de toute autre pièce de conviction. Celui qui participe en uniforme à nos exercices de marche et accepte toutes les fatigues et les charges que comportent ceux-ci, donne pour le moins la preuve qu'il n'a pas honte de sortir en habit militaire. Ce ne sont certainement pas les plus mauvais citoyens suisses qui s'intéressent à la construction de nos fortifications; et, nous l'avons entendu sur tous les tons, c'est précisément par ce refus opposé à l'entrée des forts que l'on crée dans les milieux patriotiquement bien intentionnés, cet esprit de rancœur si défavorable aux intérêts de l'armée. Nous considérons qu'il y a une certaine injustice à refuser cet accès au simple soldat ayant fait des centaines et des centaines de jours de service, alors qu'il est concédé au jeune caporal même si celui-ci n'en a pas cent à son actif. »

Le Département militaire suisse s'étant mis dans la suite en relation avec le service de l'Artillerie duquel dépendent les fortifications, a examiné à fond cette affaire et admis les conclusions suivantes: « Nous considérons que les visites par trop exagérées de nos fortifications ne seraient pas recommandables, car elles gêneraient considérablement au service ponctuel de l'administration des forts. Les chiffres que nous avons en mains prouvent à l'évidence que la visite des ouvrages du Gotthard a été extraordinairement élevée l'an passé, ce qui a mis fortement à contribution les employés et les gardiens, les distrayant ainsi pour plus ou moins de temps à leurs obligations de service. Il y a lieu de considérer en outre, qu'en été une grande quantité de visiteurs exigent un abri du samedi au dimanche, d'où obligation pour le personnel des forts de rester de service durant les heures qu'il pourrait être libre, et, ces heures doivent être remplacées par voie de compensation. Cela provoque surtout de sensibles dérangements dans le service, tout particulièrement aussi du fait des réductions qu'il a fallu consentir dans le personnel lequel ne compte plus que le strict-nécessaire. Ce sont ces motifs qui nous ont engagés à ne pas accroître le cercle des visiteurs. Néanmoins, désireux d'encourager

les efforts de votre association, nous sommes disposés, et cela à titre d'essai pour une année, à autoriser ceux de vos membres qui sont soldats et appointés à se joindre aux visiteurs lorsque les sociétés de sous-officiers visiteront les fortifications. Cet essai a pour but de réunir les éléments nécessaires à l'expérience et de nous permettre éventuellement de prendre une décision définitive. Mais, toutefois, si dans le cours de l'année prochain déjà, il devait se produire des désagréments, nous serons obligés de revenir sur notre décision de ce jour. C'est dans ce sens que nous nous déclarons d'accord de permettre l'accès des forts aux appointés et aux soldats. Département militaire suisse, signé, Scheurer ».

Donnant communication de cette décision, le comité central s'associe aux conclusions qu'elle contient, dans l'espoir que nos sections de sous-officiers feront un usage discret de la faveur qui nous est octroyée par le Département militaire suisse, afin de ne pas aller à l'encontre des bonnes intentions que cette autorité manifeste à notre égard. M.

Billet du jour.

Je l'aurais parié: il a neigé et B a v a u d verra dimanche prochain le gros succès des courses d'Orgevaux. Le renvoi de la manifestation n'aura pas été vain et nos skieurs pourront s'en donner à cœur joie! Je ne ferai pas à nos amis de Montreux la blague de leur parler d'un fichu toujours possible . . . mais il faut tout envisager encore que nous voilà tous sûrs de voir les vœux de Bavaud pleinement réalisés.

Faute de place notre « billet du jour » n'a pu paraître dans notre dernier numéro. Ce fut surtout regrettable pour nos bons amis de Neuchâtel qui avaient leur grande fête du nouveau drapeau. Pour qu'ils ne croient pas qu'on les oublie à l'Association, nous mettons sous leurs yeux les signes suivantes qui devaient leur apporter notre cordial salut:

Quand ces lignes paraîtront les sous-officiers de Neuchâtel auront inauguré leur drapeau. Pas un seul Romand n'est resté indifférent à leur effort de plusieurs années et tous seront heureux de savoir la brillante réussite de la soirée du 28 janvier. « Le Sous-officier » des bords du beau lac qui baigne le pied du Jura (et qui porte en sous-titre « organe mensuel des sections de Neuchâtel et du Val-de-Ruz ») dans son numéro de janvier a lancé un vibrant appel à tous ses membres à cette occasion. Ne parlons pas du bol (ce n'est pas notre partie) mais soulignons avec plaisir que nos camarades présentèrent au public de leur grande soirée 3 actes de la *Gloire qui chante*, ce beau chef-d'œuvre de littérature militaire.

La Rotonde n'aura pas vu de longtemps un si vibrant enthousiasme!

Nos félicitations aux organisateurs et en particulier au sergent-major Charles Muller, le dévoué président!

* * *

J'ai rencontré hier un de mes anciens amis qui fut sergent-major dans une compagnie durant de longues années, durant la guerre spécialement.

Je me suis étonné une fois de plus de ne pas lui voir les galons d'adjudant-sous-officier; je le connais de vieille date, je sais ses capacités, son amour de la patrie, son dévouement à l'armée . . . et me voilà regrettant de constater que ses chefs ne l'ont jamais proposé pour le grade supérieur.